

turent rendre ce bâtiment tout-à-fait propre à l'usage auquel il est destiné. J'ai vu avec plaisir rangées autour des portiques les nombreuses inscriptions qui étaient répandues dans la ville, et qui y ont été recueillies d'après l'idée que j'avais donnée (1) ; faisons des vœux pour que cet usage soit imité dans toutes les villes, et on ne craindra plus la perte des précieux restes de l'antiquité.

Trois côtés de ce grand portique contiennent les cippes, les sarcophages, les inscriptions de toute espèce. J'y reconnus toutes celles que j'ai décrites. J'indiquerai seulement celles qui doivent fixer l'attention des voyageurs, d'après l'ordre que M. Artaud leur a assigné, et selon les numéros qu'il leur a donnés, dans son intéressante notice (2). On doit principalement remarquer, N° 1, le vœu de Lucius Ænius Rufus aux Divinités des empereurs ; N° 9, le beau taurobole qui était à l'hôtel-de-ville (3) ; N° 13, le cippe offert par Ligurius, qui a donné des spectacles au peuple et lui a fait des distributions, après avoir obtenu le pontificat (4) ; N° 16, une inscription bilingue, c'est-à-dire, en deux langues, grecque et latine, qui a été savamment expliquée par mon célèbre confrère M. Mongez ; N° 18, un vœu à Sylvain ; N° 19, l'inscription en l'honneur de Tattius, préfet d'Afrique (5) ; N° 27, le célèbre décret de trois provinces des Gaules qui élevèrent une statue équestre à Antistius : la jambe du cheval est au Musée, et il serait encore possible de retrouver la statue dans le lit de la Saône (6) ; N° 28, le monument consacré par Néreus et Palæmon à leur maître Quintus Capitanus Pro-

(1) *Voyage*, tom. I, p. 530.

(2) *Notice des Antiquités et des Tableaux du Musée de Lyon* ; 1808, in-8°.

(3) *Voyage au Midi*, tom. I, p. 453.

(4) *Ibid.*, p.

(5) *Ibid.*, p. 526.

(6) *Ibid.*, p. 446.